



DROIT à L'EXPRESSION SYNDICALE !

Liberté !?

Egalité !?

République !?

Etat de droit !?

Ces principes existent-ils ? Pouvons-nous encore imaginer vivre dans un pays démocratique et libre ? Alors que le droit à la liberté d'expression est « bafoué » ...

Ne sont-ils pas de simples coquilles vides lorsqu'on constate que **le droit à l'expression syndicale** est réprimé au sein même du Ministère de la Justice dont dépend l'Administration Pénitentiaire !

Cela ne correspond pas aux valeurs de la CGT, que nous défendons dans l'intérêt des travailleurs, des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

C'est pourquoi, nous dénonçons la convocation de notre collègue Mylène PALISSE devant la Commission de discipline nationale le 13 décembre 2016.

Tout notre soutien va pour Mylène !

Depuis l'AUDE, le 13/12/16.